

## Lettre ouverte au DG de Pôle emploi

Monsieur le Directeur Général,

La CFE CGC Métiers de l'Emploi vous écrit en urgence et avec gravité. Même si nous avons pu constater et souligner l'engagement de la Direction Générale pour mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'assurer la sécurité des agents dont vous avez l'entière responsabilité, nous faisons, depuis ce matin, le constat que dans trop d'établissements la situation est prise à la légère. Nous sommes horrifiés de constater que les consignes sont interprétées au bon vouloir de chacun et selon la sensibilité personnelle de certains managers locaux au mépris de toute logique sanitaire et de tout cohérence.

Entre ceux qui considèrent qu'il faut ouvrir aux demandeurs d'emploi pour faire une photocopie, ceux qui écrivent à tous les agents que la traduction du message gouvernemental est qu'il n'y a pas de confinement généralisé et que dans ces conditions les agents ont la possibilité d'aller travailler une fois l'autorisation complétée, il est clair que les messages envoyés par la DG sont flous et ne semblent pas dans leur interprétation régionale à la hauteur des enjeux cruciaux que nous vivons.

Les agents sont complètement désorientés (voire terrifiés) ; les managers sont livrés à eux-mêmes pour tout organiser avec des consignes qui ne cessent de changer et, surtout, des consignes qu'ils n'ont pas les moyens de mettre en œuvre dans leur complétude.

La responsabilité qui vous incombe est non seulement de garantir par tous les moyens la sécurité de vos salariés mais aujourd'hui en plus de mettre tout en œuvre pour éviter la propagation du virus.

Or, à ce jour :

- de très nombreux sites ne sont toujours pas dotés de gel hydro alcoolique ;
- de plus, nous ne disposons d'aucun moyen pour la désinfection des matériels ; sur ce point, nous devrions avoir déjà pris exemple sur le ministère de la santé car les hôpitaux désinfectent depuis le début après chaque acte, chaque objet touché par eux ou un malade.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi

01 53 09 95 95

[syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)

38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

Retrouvez nous également sur les réseaux sociaux  &  !





SYNDICAT DES  
TECHNICIENS,  
AGENTS DE MAÎTRISE,  
CADRES

Nous sommes pleinement conscients que Pôle Emploi fait partie des établissements autorisés à recevoir du public car nous devons assurer la continuité du service pour les activités essentielles, indemnisation, inscription, recrutement sur les métiers indispensables pour soutenir le combat contre le coronavirus, paye et comptabilité. Cependant, ces missions peuvent être dans la majeure partie des cas assurées à distance. Il n'y a pas, dans ces situations d'urgence, nécessité de présence physique pour les agents.

- Le 12 mars le **Président de la République** disait aux français « **Face à cela, la priorité absolue pour notre nation sera notre santé. Je ne transigerai sur rien.** »
- Lundi 16 mars, une réunion s'est tenue avec **Olivier Dussopt** Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, lors de laquelle il a été clairement dit qu'à **partir du 16 mars, la règle impérative pour tous les postes qui le permettent était le télétravail.**

Pôle Emploi est un Etablissement Public Administratif ! ; Après l'annonce du 1<sup>er</sup> ministre de mettre en place massivement le télétravail samedi dernier et la confirmation par le secrétaire d'état hier, nous exigeons que toutes les activités qui peuvent être télétravaillées le soient immédiatement, soit à notre connaissance la presque totalité des activités.

**Tant que les conditions de sécurité des personnels ne sont pas réunies, que l'organisation des Services Essentiels n'est pas clairement définie et stabilisée, que la solution informatique ne permet pas un fonctionnement fluide pour tous, nous exigeons que tous les personnels de Pôle Emploi soient placés en autorisation d'absence rémunérée.**

Nous savons la mission qui est la nôtre, nous savons l'attachement du personnel à exercer les missions qui sont les leurs sans jamais se plaindre malgré tous les changements mais il n'est pas question que cela se fasse en risquant la vie d'un agent de pôle emploi ou celle d'un usager.

Monsieur le Directeur Général, notre priorité absolue est la santé des agents de Pôle Emploi, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne transigera jamais sur rien.

Monsieur le Directeur Général, nous sommes persuadés que vous serez sensibles aux faits et arguments que nous vous exposons et dont bon nombre reposent sur le bon sens.

Monsieur le Directeur Général, nous vous demandons de mettre un terme, au plus vite, à ce qui ressemble fort à une cacophonie dangereuse pour tous.

Suzie PETIT (Déléguée Syndicale Centrale)  
Frédéric-Paul MARTIN (Délégué Syndical Central Supplémentaire)



CFE-CGC Métiers de l'Emploi

01 53 09 95 95  
syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr  
38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)

Retrouvez nous également sur les réseaux sociaux  &  !

